



PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 2 Juin à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 28 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle municipale de la Chabotte, sous la présidence de Monsieur Olivier POIRAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **22**

Nombre de votants : **23**

Présents : Olivier POIRAUD, Alain CHAUFFIER, Aurélia LAURENT, Thierry ALLEAU, Mélanie GOMIT, Nicolas GABILLIER, Elisabeth DEGORCE, Francette SAIVRES, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Muriel MOUNIER, Kaïna GODEAU, Anne-Lise JOIGNE, Hervé PILARD, Sylvain RIBEYRON, Charles MALINAUSKA, Florent KOSINSKI, Sarah BANCHEREAU, Gaëlle ADAM, Charlène DIE, Maxime GALENNE, Erwan POURNIN.

Absents excusés : Béatrice GERARDOT DE SERMOISE

Absents non excusés : néant

Procurations : Béatrice GERARDOT DE SERMOISE à Olivier POIRAUD

Secrétaires : Florent KOSINSKI, Charlene DIE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 23 MAI 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2020 qui leur a été transmis avec le présent rapport de présentation.

pour : 23

contre : 0

abstention : 0

Monsieur le Maire remet au conseil municipal la « charte de l' élu local » dont lecture a été faite lors de la première séance du conseil municipal et les parties législatives et réglementaires du Code général des Collectivités Territoriales relatives aux élus municipaux et à leur mandat. Chaque élu devra prendre connaissance de ce document.

INFORMATION SUR LE VERSEMENT D'INDEMNITES AUX MAIRE, ADJOINTS, ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2020

Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires Article [L. 2123-23](#) du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006,93

Indemnités de fonction brutes mensuelles des adjoints Article [L. 2123-24](#) du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
De 1 000 à 3 499	19,8	770,10

Indemnités de fonction brutes mensuelles des conseillers municipaux

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)
Ensemble des communes : conseillers municipaux délégués (article L. 2123-24-I-III du CGCT)	Indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoints

Olivier POIRAUD explique que, lorsque la liste des candidats à l'élection municipale a été élaborée, il avait été imaginé qu'il y ait 4 adjoints et 4 conseillers délégués. Or les textes exigent que l'ensemble

des postes d'adjoints soit ouvert pour que des postes de conseillers délégués le soient également. C'est pourquoi, il a été proposé 6 postes d'adjoints et 2 postes de conseillers délégués, chacun percevant une indemnité.

De cette manière, les conseillers délégués peuvent percevoir une indemnité.

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

Indemnité maximale du Maire + total des indemnités maximales des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation = 7 621.66 €

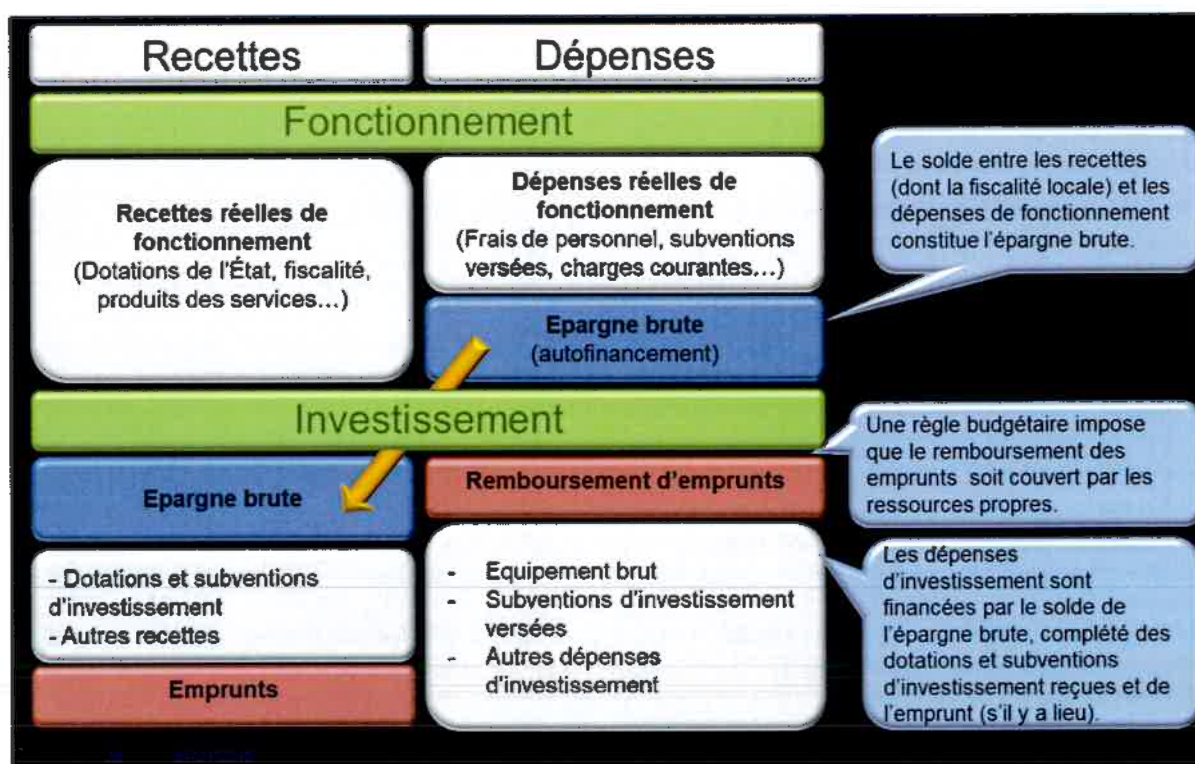
II – INDEMNITES ALLOUEES

NOM - FONCTION	TAUX	MONTANT DE L'INDEMNITE BRUTE MENSUELLE	MAJORATION POUR CHEF LIEU DE CANTON	MONTANT DEFINITIF
Poiraud - Maire	51.6 %	2 006.93	15 %	2 307.97
Chauffier - 1 ^{er} adjoint	19.8 %	770.10	15 %	885.62
Laurent - 2 ^{ème} adjoint	19.8 %	770.10	15 %	885.62
Alleau - 3 ^{ème} adjoint	19.8 %	770.10	15 %	885.62
Gomit - 4 ^{ème} adjoint	19.8 %	770.10	15 %	885.62
Gabillier - 5 ^{ème}	9.9 %	385.05	15 %	442.80
Degorce - 6 ^{ème}	9.9 %	385.05	15 %	442.80
Mounier conseiller municipal délégué	9.9 %	385.05	15 %	442.80
Rigaudeau Conseiller municipal délégué	9.9 %	385.05	15 %	442.80
Total indemnités brutes mensuelles				7 621.65

Une majoration est ajoutée car Frontenay Rohan Rohan est un chef-lieu de canton.

INFORMATION SUR LE BUDGET 2020 VOTE LE 29 FEVRIER 2020

Monsieur Alain CHAUFFIER, premier adjoint, en charge des finances communales, présente au conseil municipal les grands principes du budget :



Il présente ensuite au conseil municipal le budget 2020 tel qu'il a été voté le 29 février 2020 :

BUDGET 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019		BP 2020	OBSERVATIONS
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	616 067,09 €		581 900,00 €	achats divers, prestations de service, honoraires, programmation culturelle, services bancaires, taxes foncières
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 253 586,78 €		1 255 501,00 €	remboursements en RF : 40 000,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	6 483,00 €		6 800,00 €	dégrèvements taxe foncières pour jeunes agriculteurs, mutualisation ressources communales
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	191 656,97 €		183 753,00 €	indemnités élus, divers contributions, subventions associations
66 CHARGES FINANCIERES	51 618,38 €		47 700,00 €	remboursement intérêts emprunts + ligne trésorerie
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €		500,00 €	annulation de titres
022 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7,5 % des dépenses réelles de la section)	Pas de réalisation		49 000,00 €	
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	41 456,91 €		26 456,91 €	amortissements
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	677 511,68 €		391 236,55 €	
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 170 869,13 €		2 542 847,46 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019		BP 2020	OBSERVATIONS
70 PRODUITS DES SERVICES	195 473,44 €		194 908,00 €	fermages, redevances d'occupation, cantine et garderie, participations CAN pour ZAE et bibliothèque
73 IMPOTS ET TAXES (hypothèse + 2 % bases)	1 487 710,72 €		1 441 115,00 €	impôts locaux, droits de place, taxe sur les pylones

74 DOTATIONS (hypothèse baisse 5 %)	673 038,51 €	665 900,00 €	dotations de l'Etat, versements département pour utilisation des équipements sportifs par le collège
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 727,99 €	22 900,00 €	loyers logements sociaux, ADMR, locations de salles
76 PRODUITS FINANCIERS	15,23 €	- €	
013 ATTENUATION DE CHARGES	39 420,91 €	40 000,00 €	remboursements charges de personnel
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 332,97 €	5 400,00 €	remboursements assurance
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (TRAVAUX EN REGIE)	28 675,00 €	50 000,00 €	écritures travaux en régie
002 RESULTAT REPORTE (excédent année n-1)	410 619,54 €	122 624,46 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 493 394,77 €	2 542 847,46 €	

BUDGET 2020

DEPENSES INVESTISSEMENT	REALISE 2019	BUDGET 2020		OBSERVATIONS
		RESTES A REALISER 2019	BP 2020	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	22 000,00 €	- €	participation travaux défense incendie
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 400,00 €	- €	
<i>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (dont études)</i>				
098 - BATIMENTS COMMUNAUX	26 906,17 €	9 971,36 €	90 000,00 €	travaux divers (huisseries presbytere, toiture et huisseries maternelle, 2ème bungalow)
0107 - EGLISE	0,00 €	5 435,63 €	61 120,46 €	BP provisions pour travaux clocher RAR travaux sur horloge
0114 VOIRIE COMMUNALE	123 290,18 €	75 836,00 €	310 000,00 €	Aménagement cheminements piétons
0125 ECLAIRAGE PUBLIC			70 000,00 €	programme travaux éclairage public
0129 ACQUISITION MATERIEL	54 229,67 €		75 000,00 €	matériel à chiffrer dont véhicules
0147- ESPACE TOUR DU PRINCE	51 061,94 €	5 400,00 €	- €	RAR : sup sur parking ancien dojo
0148 CIMETIERE	21 850,03 €		- €	
0150 - GROUPE SCOLAIRE	3 486,00 €	2 508,65 €	- €	RAR travaux sur chaufferie
0151 - DEFENSE INCENDIE	0,00 €	4 693,02 €	- €	RAR participations rues chambeaux et Grande Fontaine
0152 – salle de réunion rue des champs	24 272,04 €	38 227,96 €		Habillage bungalow
0153 - EXTENSION GENDARMERIE	3 112,70 €	204 375,96 €	30 000,00 €	RAR travaux gendarmerie + BP LOT VRD

0160 LOGIS RUE GIANNESINI	0,00 €	- €	- €	
0161 STADE	0,00 €		- €	
162 SALLE POLYVALENTE	459 710,58 €	211 906,07 €		RAR travaux restant à payer
040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 675,00 €		50 000,00 €	provision pour travaux en régie
16 EMPRUNTS ET DETTE (remboursement du capital des emprunts)	208 528,08 €		215 000,00 €	remboursement capital des emprunts
020 DEPENSES IMPREVUES (maxi 7,5 % des dépenses réelles de la section)	NON REALISE		50 000,00 €	
001 SOLDE D'EXECUTION (déficit 2018)	130 793,94 €		666 854,78 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 009 381,30 €	580 354,65 €	1 617 975,24 €	
TOTAL	1 009 381,30 €		2 198 329,89 €	

BUDGET 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2019	BUDGET 2020		OBSERVATIONS
		RAR 2019	BP 2020	
098 - BATIMENTS COMMUNAUX - SUBVENTIONS	0,00 €		- €	
0107 - EGLISE	0,00 €		36 600,00 €	Subventions pour travaux clocher de l'église
0114 - VOIRIE COMMUNALE		100 000,00 €	347 261,00 €	cap 79, CAN, DETR
0125 - ECLAIRAGE PUBLIC			9 525,00 €	Subvention SIEDS pour 70 000,00 tx
0129 - ACQUISITION DE MATERIEL	0,00 €	2 962,00 €	749,00 €	RAR : subvention CAF réclamée BP : participation AVL
0147 - ESPACE TOUR DU PRINCE	0,00 €	6 220,00 €	- €	RAR : subvention CAN PACT réclamée
0150 - GROUPE SCOLAIRE	199 999,20 €	111 915,31 €		RAR subvention FEADER dossier déposé
0152 SALLE DE REUNION RUE DES CHAMPS				
0153 - EXTENSION GENDARMERIE	0,00 €	181 440,00 €	- €	RAR subventions notifiées DETR, CAP 79, CAN
0162 - SALLE POLYVALENTE	0,00 €	234 151,40 €		RAR subventions notifiées DETR, STDIL, CAN, CAP 79
024 - PRODUITS DE CESSIONS	0,00 €			pas de cession prévue
16 EMPRUNT	0,00 €		- €	pas d'emprunt prévu
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	47 383,07 €		139 292,00 €	FCTVA, taxe aménagement

1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES 305 541,53 € (couvre le déficit et les RAR)	323 596,97 €		610 520,72 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	677 511,68 €		391 236,55 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (amortissement des participations)	51 456,91 €		26 456,91 €
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €		0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	473 320,46 €	636 688,71 €	1 561 641,18 €
TOTAL	473 320,46		2 198 329,29 €

En réponse à la question de Sylvain RIBEIRON Il est précisé au conseil municipal que, pour la section d'investissement, les dépenses engagées en 2019 et non réalisées sont reprises dans la colonne « restes à réaliser ». Ces dépenses s'ajoutent aux nouvelles dépenses votées et c'est le total de ces deux colonnes qui permet de chiffrer le total de la section qui doit s'équilibrer avec les recettes d'investissement.

Sont inscrits dans la colonne « restes à réaliser » de la section d'investissement, les recettes certaines, c'est-à-dire les subventions qui ont donné lieu à des notifications officielles des organismes financeurs, qui n'ont pas encore été perçues.

Maxime GALENNE demande si les agents ont perçu un « chômage partiel » pendant la période de confinement liée à la pandémie du COVID19. Il lui est répondu que ce système n'était pas applicable aux agents de la fonction publique. Alain CHAUFFIER ajoute que de nombreux agents ont continué à travailler pendant cette période, soit en télétravail pour les agents administratifs, et en présentiel le matin pour les agents des services techniques. Certains agents du périscolaire ou des écoles ont contribué à l'accueil des enfants des soignants et autres professions prioritaires dans les écoles en complément des temps d'enseignement. Les autres agents ont été placés en autorisation spéciale d'absence pour raison familiale. Environ 40% des agents étaient en activité (présentiel ou télétravail).

Alain CHAUFFIER indique que le budget sera revu en juin et surtout en septembre.

Le budget comprend les recettes de fonctionnement et d'investissement et les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les charges de personnel représentent 50% du budget de fonctionnement. En effet, la commune propose une bonne qualité de service à ses habitants.

Un projet pluriannuel va être mis en place pour les 6 années du mandat.

Alain CHAUFFIER indique que les dotations de l'état sont de moins en moins importantes depuis 6 ans (entre -25% et -30%). La fiscalité n'augmente pas de manière importante (1M4 pour Frontenay Rohan Rohan et 1M6 pour Echiré, une commune de taille équivalente).

L'auto-financement de la commune est de 600 000€ les bonnes années et peut descendre à 300 000€ pour les moins bonnes. Si besoin, le conseil doit augmenter le prix des repas, vendre des sépultures et augmenter le prix des services.

Il estime le manque de recette à 45 000 € à cause de la crise sanitaire (périscolaire et cantine).

La commune est en attente de la subvention Européenne pour les travaux effectués pour le groupe scolaire Brigitte COMPETISSA. 5 ans de travail ont été nécessaires pour l'aboutissement de ce dossier avec de nombreux déplacements.

Il précise que Frontenay Rohan Rohan a peu de biens. La commune cède les logements sociaux qui sont en mauvais état à un bailleur social qui aura comme mission de les remettre en état et les rendront à la commune dans 20-25 ans.

Le grand projet « Traversée du bourg » sera présenté aux habitants. En effet, il s'agit d'un projet structurant pour la commune.

Alain CHAUFFIER présente au conseil municipal un tableau simulant les recherches d'économies et le constat des diminutions de recettes liées à la période. Ce travail devra être fait par la commission finances afin de préparer une décision modificative importante :

Exemple de recherche de décisions modificatives du budget (DM - extraits de chapitres/lignes...)										
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
011 charges à caractère général										
Article	Objet	BP 2020	DM1 +	DM1-	DM2+	DM2-	DM3+	DM3-	Total	Réalisation
60611	eau et assainissement	24000							24000	
60612	énergie - électricité	75000							75000	
60621	combustibles	33000		3000					30000	
60622	carburants	8000		3000					5000	
60623	alimentation	53000		13000					40000	
6232	fêtes et cérémonies	35000							35000	
6248	divers	5000		2000					3000	
65 autres charges de gestion									0	
6574	subventions de fonctionnement	23000		4000					19000	
total				25000					-25000	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
70 produits des services									0	
7067	redevances et droits des services	170858		45000					125858	

Ainsi, chaque décision modificative (qui peut porter sur la section de fonctionnement comme sur la section d'investissement) doit respecter l'équilibre du budget en section de fonctionnement comme en section d'investissement.

INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les conseillers municipaux ont fait connaître leurs souhaits pour la participation aux diverses commissions municipales. Il est proposé de retenir la composition des commissions qui tient compte des vœux exprimés par chacun. Monsieur le Maire est Président de droit de l'ensemble des commissions. Les adjoints et conseillers délégués sont également membres de chaque commission.

COMMISSION / VICE-PRESIDENTS	MEMBRES
Finances Vice-Président : Alain CHAUFFIER	<ul style="list-style-type: none"> - Francette SAIVRES - Hervé PILARD - Maxime GALENNE - Charlène DIE
Education – enfance Jeunesse Vice-Président : Alain CHAUFFIER	<ul style="list-style-type: none"> - Sarah BANCHEREAU - Maxime GALENNE - Julie LASNE - Éric GONNORD
Information et communication Vice-Présidente : Aurélia LAURENT	<ul style="list-style-type: none"> - Francette SAIVRES - Kaïna GODEAU - Hervé PILARD - Charles MALINAUSKA - Florent KOSINSKI - Charlène DIE - Erwan POURNIN - Éric GONNORD
Vie culturelle Vice-Présidente : Aurélia LAURENT	<ul style="list-style-type: none"> - Hervé PILARD - Kaïna GODEAU - Sarah BANCHEREAU - Éric GONNORD - Gaëlle ADAM
Projets structurants – patrimoine et urbanisme Vice-Présidents : Thierry ALLEAU et Elisabeth DEGORCE	<ul style="list-style-type: none"> - Stéphane BARILLOT - Hervé PILARD - Charles MALINAUSKA - Maxime GALENNE - Charlène DIE - Erwan POURNIN
Environnement et espaces naturels Vice-Présidente : Mélanie GOMIT	<ul style="list-style-type: none"> - Francette SAIVRES - Stéphane BARILLOT - Anne-Lise JOIGNE - Charles MALINAUSKA - Florent KOSINSKI
Personnel communal Président : Olivier POIRAUD	<ul style="list-style-type: none"> - Stéphane BARILLOT - Charlène DIE

Vice-Président : Alain CHAUFFIER	
Vie sociale – vivre ensemble et solidarité Vice-Présidente : Mélanie GOMIT et Muriel MOUNIER	<ul style="list-style-type: none"> - Francette SAIVRES - Kaïna GODEAU - Sylvain RIBEYRON - Gaëlle ADAM
Vie économique et développement local Vice-Présidente : Elisabeth DEGORCE	<ul style="list-style-type: none"> - Charles MALINAUSKA - Maxime GALENNE - Julie LASNE
Vie sportive Vice-Président : Nicolas GABILLIER	<ul style="list-style-type: none"> - Anne-Lise JOIGNE - Florent KOSINSKI - Sarah BANCHEREAU - Éric GONNORD

Il est précisé que les commissions restent ouvertes à l'ensemble des élus. Elles pourront également être ouvertes à des personnes extérieures lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Les conseillers s'inscrivent dans les commissions pour la durée du mandat.

Les adjoints et conseillers délégué envoient une invitation pour réunir la commission. Les réunions auront lieu en visio-conférence via Zoom, vers 20h-21h.

Pour la commission communication, il faudra travailler rapidement sur le trait d'union, un trombinoscope, une communication aux habitants plus rapprochée dans le temps.

GROUPES DE TRAVAIL

Cadre de vie Animé par Cyril RIGAUDEAU et Thierry ALLEAU	<ul style="list-style-type: none"> - Francette SAIVRES - Stéphane BARILLOT - Sylvain RIBEYRON - Florent KOSINSKI
Evènements et projets locaux Animé par Cyril RIGAUDEAU et Aurélie LAURENT	<ul style="list-style-type: none"> - Hervé PILARD
Cérémonies et célébrations Animé par Muriel MOUNIER	<ul style="list-style-type: none"> - Francette SAIVRES
Cimetière Animé par Olivier POIRAUD et Thierry ALLEAU	<ul style="list-style-type: none"> - Charlène DIE

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal est invité à décider dans un premier temps le nombre de représentants au CCAS dont la moitié des membres sont élus par le conseil au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Monsieur le Maire propose, après avoir recueilli l'avis de madame GOMIT à qui il a donné délégation dans ce domaine, et afin d'avoir également 7 représentants des associations (Union Départementale des associations familiales (UDAF), Association accompagnement solidarité (ASAF), Aide à domicile en milieu rural (ADMR), Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) RESTOS DU CŒUR, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES) propose au conseil municipal de retenir le nombre de **7 représentants** du conseil municipal au CCAS.

Les réunions auront lieu en journée, 1 fois par trimestre.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal procède ensuite à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivante est présentée (personnes pouvant se libérer en journée) :

Nom	Adresse
GOMIT Mélanie	15, rue Amédée et Norbert Migault
CHAUFFIER Alain	12, rue de la Marche
LAURENT Aurélia	21, rue Amédée et Norbert Migault
SAIVRES Francette	23, rue des Tilleuls
MOUNIER Muriel	57, rue Amédée et Norbert Migault
GODEAU Kaïna	19, rue de la Grande Fontaine
RIBEYRON Sylvain	35A, rue des Chambeaux

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
A déduire (bulletins blancs)	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)	3.28
Sièges à pourvoir	7

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres (communes de moins de 3 500 habitants) du conseil municipal élus par le conseil municipal à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Il présente la liste suivante :

Commission	Titulaires	Suppléants
APPEL D'OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Alain CHAUFFIER - Thierry ALLEAU - Cyril RIGAUDEAU 	<ul style="list-style-type: none"> - Elisabeth DEGORCE - Stéphane BARILLOT - Maxime GALENNE

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------	----------------

Les réunions pour les appels d'offre ont lieu en journée et pour les MAPA en fin de journée.

COMMISSION MAPA

Considérant que la commission d'appel d'offres n'intervient que pour l'attribution de marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens (214 000 € HT, pour les marchés de fournitures et de services et 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux au 01.01.2020),

Il est proposé de créer une commission MAPA afin d'assister le conseil municipal dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée. Il est proposé au conseil municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres, soit :

Commission	Titulaires	Suppléants
APPEL D'OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> - Alain CHAUFFIER - Thierry ALLEAU - Cyril RIGAUDEAU 	<ul style="list-style-type: none"> - Elisabeth DEGORCE - Stéphane BARILLOT - Maxime GALENNE

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

ELECTION DE DEUX DELEGUES AU SIEDS

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune et un délégué suppléant, tous deux chargés de représenter la commune au sein du Comité syndical du SIEDS,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

se proposent :

Délégué	Adresse	
Titulaire	Olivier POIRAUD	38, rue André Giannésini
Suppléant	Thierry ALLEAU	4, allée du Champ du Four FAUGERIT

la candidature est passée au vote :

le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	23
A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu MM POIRAUD et ALLEAU	23

MM. POIRAUD et ALLEAU ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués.

Le SIEDS s'occupe de la distribution de l'électricité pour les communes (subvention, tarif dans les Deux-Sèvres, ...).

Il y a environ 2-3 réunions par an.

ELECTION DE DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune et un délégué suppléant, tous deux sont chargés de représenter la commune au sein du Comité syndical du syndicat mixte interrégional du marais poitevin,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

se proposent :

Délégué		Adresse
Titulaire	Olivier POIRAUD	38, rue André Giannésini
Suppléant	Elisabeth DEGORCE	67, rue Amédée et Norbert Migault

La candidature est passée au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	23
A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu MM POIRAUD et DEGORCE	23

MM. POIRAUD et DEGORCE ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués.

Il y a 2-3 réunions par an. Les sujets : la Sèvres navigable, l'entretien du parc, la reforestation. Des ingénieurs du parc peuvent travailler avec les communes sur des projets.

ELECTION DE DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA COURANCE

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune et un délégué suppléant, tous deux chargés de représenter la commune au sein du Comité syndical du syndicat d'incendie et de secours de la Courance

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

se proposent :

Délégué		Adresse
Titulaire	Cyril RIGAUDEAU	97, rue André Giannésini
Suppléant	Nicolas GABILLIER	6, allée Gaston Chéreau

La candidature est passée au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	23
A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Ont obtenu MM RIGAUDEAU et GABILLIER	23

MM. RIGAUDEAU et GABILLIER ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués.

Il y a 2 réunions par an à Amuré. Il s'agit des pompiers volontaires.

ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune chargé de représenter la commune en tant que correspondant défense,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

se propose :

Délégué	Adresse
Muriel MOUNIER	57, rue Amédée et Norbert Migault

La candidature est passée au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	23
A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Madame Muriel MOUNIER a obtenu	23

Madame Muriel MOUNIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée correspondant défense.

Il y a 1 réunion par an. Le conseiller est en contact avec les anciens combattants.

Le projet de passage de drapeau devra être mis en place après le départ du dernier ancien combattant, par exemple au collègue.

ELECTION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL D' ACTIONS SOCIALES

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune chargé de représenter la commune au sein du conseil d'administration du Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

se propose :

Délégué	Adresse
Mélanie GOMIT	15, rue Amédée et Norbert Migault

La candidature est passée au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	23
A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Madame Mélanie GOMIT a obtenu	23

Madame Mélanie GOMIT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée.

ELECTION DE DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune et un délégué suppléant tous deux chargés de représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège Albert Camus,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

se proposent :

Délégué		Adresse
Titulaire	Nicolas GABILLIER	6, allée Gaston Chéreau
Suppléant	Cyril RIGAUDEAU	97, rue André Giannésini

La candidature est passée au vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	23
A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas de désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
MM. GABILLIER et RIGAUDEAU ont obtenu	23

MM. GABILLIER et RIGAUDEAU ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués.

ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR POUR LA SALLE DE LA CHABOTTE

Le conseil municipal, réuni le 22 janvier 2020 avait fait le choix d'acquérir un projecteur laser et ainsi que les matériels d'éclairage, de sonorisation et de vidéo pour aménager la salle de la Chabotte, soit :

Objet	Descriptif	Prix HT	Prix TTC
Achat projecteur laser	Marque CANON Projecteur LX-MU500Z WUXGA 5000lm Ratio 1.36, 18/1 Garantie 5 ans	2 990.00	3 588.00

Le vidéoprojecteur choisi ne convient pas en raison de la taille de l'écran. Il est donc proposé de remplacer le projecteur laser de marque CANON par un projecteur à courte focale PANAVISION avec les caractéristiques suivantes :

Objet	Descriptif	Prix HT	Prix TTC
Achat projecteur laser	Marque PANAVISION Projecteur PT-VMZ50 WUXGA 5000lm Ratio 1.09-1.77/1 Image de 4.60 m	3 650.00	4 380.00

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remplacer la commande du projecteur de marque CANON pour le remplacer par ce nouveau projecteur PANAVISION pour un montant de 3 650.00 € HT, soit 4 380.00 € TTC.

La dépense pourra être affectée en section d'investissement – opération 0162 – salle polyvalente – article 2183.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Il s'agit d'une régularisation.

ACHAT DE TROIS ORDINATEURS PORTABLES POUR L'ORGANISATION DU TELETRAVAIL DES AGENTS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à l'achat de trois ordinateurs portables qui, dans un premier temps, ont servi pendant la période de confinement liée à l'épidémie de COVID 19, aux agents administratifs de continuer à exercer leurs missions en télétravail.

Les ordinateurs ont été achetés auprès de TECODATA :

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
ASUS PORT VIVOBOOK 15 X512DA-EJ558T ARGENT 8 GO	2	600.00	1 200.00
OFFICE PROFESSIONAL PLUS	2	115.00	230.00
TOTAL HT			1 430.00
TOTAL TTC			1 716.00

Pour le troisième ordinateur,

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL HT
ASUS PORT VIVOBOOK 15 X512DA-EJ558T ARGENT15.6 psc 8 GO	1	612.00	612.00
OFFICE PROFESSIONNAL PLUS	1	115.00	115.00
TOTAL HT			727.00
TOTAL TTC			872.40

Ces ordinateurs vendus entre 600.00 € et 650.00 € avec une garantie d'un an sur les sites de vente en ligne, sont garantis 3 ans par TECODATA.

Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription en section d'investissement de ces achats – opération 0129 – article 2183

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------	----------------

Il s'agit d'une régularisation. Pour le moment ces ordinateurs sont utilisés par les agents de la commune et ils pourront ensuite être mis à disposition du personnel communal et des élus. Par exemple un ordinateur pourra être utilisé par le secrétaire de séance lors des conseils municipaux.

ACHAT DE DEUX IMPRIMANTES

Deux imprimantes ont été achetées auprès de HYPER BUREAU afin de faciliter le télétravail de certains agents communaux :

DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL TTC
MUTLTIFONCTION JE CANON MAXIFY MB2150 Pour secrétariat	1	90.36 + 1.50 éco contribution	110.23
MULTIFONCTION JE CANON MX475 4 EN 1 Pour ateliers	1	69.25 + 0.75 éco contribution	84.00
		TOTAL TTC	194.23

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'inscription en section d'investissement de ces achats – opération 0129 – article 2183.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------	----------------

MARCHE INTEGRATION PAYSAGERE D'UN BATIMENT PUBLIC – 6, rue des Champs – SIGNATURE D'UN AVENANT EN MOINS-VALUE POUR LE LOT UNIQUE BARDAGE BOIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu pour signature un avenant portant le lot unique de 29 502.01 € HT à 27 919.87 € HT.

Les travaux en moins-value portent sur :

- Modification de forme et de la pose du bardage
- Une installation de chantier simplifiée.

Le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer cet avenant.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------	----------------

Il s'agit du bungalow près du cimetière qui est à la disposition des associations mais également un lieu de recueillement pour les familles qui le souhaitent lors d'un enterrement.

CONVENTION DE STERILISATION DE D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Depuis 2016, la commune a adopté le dispositif « chats libres » pour régulariser la situation précaire des chats errants qui vagabondaient sur le territoire communal. Quatre campagnes de stérilisation ont ainsi été menées.

L'association « trente millions d'amis », en raison du succès de ces campagnes, prend en charge financièrement la moitié des frais de stérilisation depuis 2019.

Le budget global, correspondant aux frais de stérilisations et de tatouages, est établi en fonction du nombre de chats/chattes recensés (15 chats) dans un questionnaire et d'un montant maximum TTC de :

Ovarectomie + tatouage I-CAD	80.00 €
Castration + tatouage I-CAD	60.00 €

La municipalité et la fondation « 30 Millions d'amis » participeront financièrement, chacune à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et tatouages, réalisés au cours de la période de validité de la convention.

La municipalité s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture. Cette participation devra être versée par virement bancaire.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une participation d'un montant de 525.00 € et de l'autoriser à signer la convention et tous les documents nécessaires à cette campagne.

Il est précisé que les quartiers concernés par ces stérilisations sont le quartier des Tonnelles, La Clieille et le bourg.

Une association devrait être créée en 2021 et prendre en charge directement ces campagnes de stérilisation.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------	----------------

Il s'agit d'un devoir de la commune inscrit dans la loi.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aborder les points suivants :

- **Fête de la musique :**

Il est décidé que la fête de la musique sera reportée en 2021. Des alternatives aux groupes sont toutefois possibles. **Une réunion de la commission culturelle se déroulera en visio-conférence le 4 juin à 20 h 30.**

Une newsletter sera développée et la première permettra de communiquer sur l'installation du conseil municipal et le report en 2021 de la Fête de la musique. **Une réunion de la commission communication se déroulera en visio-conférence le 8 juin à 20 h 00.**

- **Reprise des écoles après le confinement :**

Cette reprise a été réalisée en deux étapes. Il faut relever la collaboration exemplaire entre les Directions d'écoles et la commune. Aujourd'hui 61 élèves peuvent être accueillis à l'école maternelle et 124 élèves à l'école élémentaire, par groupe et en alternance sur la semaine. 3 visioconférences ont été effectuées avec les enseignants et 3 autres visioconférences avec les parents d'élèves.

Les parents des élèves qui n'ont pas pu reprendre l'école ont eu un entretien avec les directeurs d'école.

Frontenay Rohan-Rohan est la commune du sud Deux Sèvres qui accueille le plus d'enfants.

- **Travaux enfouissement de réseaux rue Migault**

Un rendez-vous est prévu le vendredi 5 juin à 15 h 00 avec les services.

Des remarques sont formulées sur le problème de visibilité des commerces qui doit être amélioré. Des solutions devront être trouvées avec les services du département afin de favoriser la sécurité des Frontenaysiens et le fonctionnement des commerces riverains de la rue Migault.

Il est toujours possible de rentrer dans Frontenay via la rue de la Gare.

Il s'agit d'un projet avec plusieurs partenaires : le SIEDS, Gérédis et Bouygues Telecom. Puis le remplacement de l'éclairage public avec la société SITEA.

Les délais d'intervention ne sont pas encore précisément définis.

Il est difficile de trouver les interlocuteurs pour travailler sur la déviation. Les automobilistes qui viennent de Niort sont envoyés vers Epannes.

- **Développement économique**

Elisabeth DEGORCE prépare une synthèse des aides possibles (Etat, Région, Agglomération) pour les très petites entreprises. Deux commerces ont fermé suite à la période de confinement : O'THEA (plusieurs candidats sont en négociation pour le rachat de ce commerce) et BEAUX ONGLES (qui a été racheté et ouvrira à nouveau très prochainement). La période de confinement a favorisé le développement du marché local.

Le food-truck (actuel propriétaire d'O'THEA) est autorisé à s'installer sur la place de l'église un soir par semaine, le mercredi.

Une baisse de fréquentation a été signalée par la boulangerie suite aux travaux dans la rue Migault (fléchage non satisfaisant).

- **Réouverture du logis**
Il est prévu d'ouvrir le parc du logis au public les mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche (le vendredi étant réservé aux écoles) et d'ouvrir également les toilettes publiques du logis. Un agent passera deux fois par jour afin de désinfecter les toilettes.
- **Don du sang – salle de la Chabotte – le 16.07.2020**
Un accord est donné afin de faciliter le renouvellement des stocks de sang.
- **Rappel des conditions d'ouverture des lieux publics**
N'est pas prévu pour le moment au vu des protocoles sanitaires lourds. A voir lors de la prochaine phase de déconfinement. Néanmoins, l'ouverture des lieux publics impose la mise en place de protocole sanitaire et d'une convention pour le prêt de matériel. Il serait intéressant que des règlements intérieurs et des conventions de prêts soient élaborés pour la suite.
- *Maxime GALENNE indique qu'il a eu de nombreuses demandes au sujet du passage des ordures ménagères. Avec les chaleurs, cela a dérangé un certain nombre d'habitants. Une réponse sera apportée prochainement car la CAN remet en place la collecte avec le déconfinement.*
- *Aurélia LAURENT indique qu'il semble que les poubelles à emballage se remplissent plus vite que les ordures ménagères.*
- *Le conseil municipal attend la 3^{ème} phase du déconfinement pour décider si un événement sera mis en place pour le 14 juillet.*

La séance se termine à minuit.